

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2019/2020

Session 1

Droit public des affaires
(étudiants n'ayant pas suivi les TD)

Etienne MULLER

Les étudiants répondront aux questions suivantes.

- 1) Les professions « réglementées » bénéficient-elles de la liberté professionnelle ? (10 points.)**
- 2) À quelles conditions l'octroi d'un droit exclusif à une entreprise est-il compatible avec le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ? (10 points.)**

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Document(s) autorisé(s) : Aucun.

Matériel autorisé : Aucun.